

elle est anticonstitutionnelle. Son adoption créera un précédent qui émasculera notre constitution.

Aucun porte-parole du gouvernement ne nous a encore expliqué logiquement pourquoi il fallait que le Parlement adopte ce projet de loi en toute hâte sans que la Cour suprême du Canada en ait au préalable approuvé la constitutionnalité. Si le gouvernement en est tellement certain, il n'y aurait certes aucun risque à le faire attester par la plus haute autorité judiciaire du pays.

L'entêtement du gouvernement et sa détermination arrogante à faire adopter le projet de loi de force, ne peut que laisser croire qu'il s'agit à ses yeux d'un simple expédient politique, d'un moyen destiné à leurrer les Canadiens français en leur faisant croire que l'on s'emploie à satisfaire leurs aspirations. Je me refuse à croire que nous rendrions service aux Canadiens français en détruisant la protection constitutionnelle dont ils jouissent, qu'ils ont accueillie avec enthousiasme dès le début de la Confédération, et à laquelle ils ont toujours tellement tenu. C'est en grande partie parce que la constitution accordait cette sauvegarde aux Canadiens français du Québec que notre Confédération a pu voir le jour.

• (3.00 p.m.)

Dès l'instant où cette mesure a été annoncée par le gouvernement j'ai été frappé par les procédés antidémocratiques de ceux qui l'ont proposée et soutenue. Tout le débat, si nous pouvons parler de débat, a été entaché de pressions et de manœuvres de propagande qui rappelaient les agissements les plus odieux des régimes totalitaires de notre époque. Comme l'a dit un de mes collègues, je suis sûr, moi aussi, que le D^r Goebbels se sentirait à l'aise dans l'atmosphère qui s'est créée pendant l'étude de ce bill.

J'ai déjà dit la dérision et le ridicule que s'attire toute personne qui ose douter de cette mesure. Ayant osé la combattre, nous avons été accusés d'intentions malicieuses et stupides. A mon avis, c'est une attitude des plus enfantines. Le dialogue est impossible dans ces circonstances et est remplacé par un monologue de l'esprit fermé. Récemment, bien des mouvements intempestifs semblaient marqués par le désespoir. Il semble que soit révolu le temps où la conscience ou les principes commandaient le respect, où la logique avait du poids à la Chambre.

J'ai remarqué à regret que le secrétaire d'État (M. Pelletier), principal initiateur du bill, en paraissant récemment à la télévision, s'est trouvé si à court d'idées et d'arguments qu'il n'a fait qu'insulter les détracteurs de ce bill. Son épithète favorite était «idiot»; tout ce que quiconque disait ou croyait était idiot.

Voilà un parfait exemple d'étroitesse d'esprit, de fanatisme authentique. Un vent d'inquisition a soufflé et l'on se retrouve au temps des sorcières de Salem. Une mesure de l'importance de celle-ci mériterait, certes, une meilleure défense, des arguments plus sensés.

Une partie de la campagne entreprise par les partisans du bill en vue de ridiculiser les opposants se reflète dans les insultes juvéniles que nous avons entendues et dans les propos calomnieux du secrétaire d'État à l'endroit de certains députés de l'Ouest, dans son dernier discours à la Chambre sur cette question. N'importe qui peut se procurer le hansard et lire le discours du secrétaire d'État. Une des descriptions favorites qu'emploient les ministériels et, malheureusement, leurs partisans employés dans les média, c'est que les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, qui s'opposent au bill sont des gens «qui ont peur». A ce propos, je voudrais citer l'extrait d'un article de Dennis Braithwaite dans le *Telegram* de Toronto du 11 juin. En parlant des gens de l'Ouest et surtout des membres de sa famille, ruraux besogneux de la Saskatchewan, il a exposé un problème en six points que je voudrais consigner au compte rendu officiel. Voici son premier point:

Nous ne «craignons» aucun aspect du bill des langues. Nous le considérons simplement comme inutile, inspiré par des motifs politiques, coûteux à mettre en œuvre, propre à diviser, et tout à fait discriminatoire en ce qui concerne le tiers non anglais et non français de notre population.

Voici son deuxième point:

Il est inutile parce que le statut du français comme langue officielle est défini en toutes lettres dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et a été vigoureusement confirmé depuis un siècle. La langue française n'est menacée par aucun danger, sauf celui que pose l'histoire: elle devra inévitablement céder la place à la langue dominante de notre pays, de notre continent et du monde occidental, l'anglais.

En troisième lieu, il a dit:

Le maintien dans les tribunaux et les services de l'État de ce que le premier ministre a appelé le bilinguisme institutionnel coûtera cher. Le bilinguisme fédéral, continuant de pousser notre propre gouvernement provincial vers une société caractérisée par la dualité linguistique, peu importe qu'il y ait ou non besoin réel, imposera un lourd fardeau aux contribuables de l'Ontario, qui devront faire les frais d'écoles secondaires et d'universités de langue française.

L'augmentation de la taxe scolaire à Ottawa en témoigne déjà. Le quatrième argument de M. Dennis Braithwaite était le suivant:

Le bill des langues tend à diviser, car il fait surgir plus de tensions et d'hostilités qu'il n'en apaise. Les Canadiens français en dehors du Québec avaient depuis longtemps accepté l'obligation d'utiliser la langue anglaise dans leurs rapports avec les institutions des différentes provinces. Le mouvement en vue de l'obtention de services gouvernementaux en français a eu son origine au Québec. Bien entendu, il déplaît aux Canadiens de langue